Image not found or type unknown

mon fils peut-il conserver un logement que j'ai quitté

Par **izza**, le **25/12/2008** à **17:34**

je suis locataire en titre d'un logement social, dans lequel je vis avec mon fils depuis 8 ans;
J'ai quitté ce logement il y a environ un an et demi, mais mon fils y est resté et paye régulièrement le loyer par chèque bancaire;
Il se trouve aujourd'hui dans l'obligation de déclarer qu'il vit seul dans le logement car on lui demande de fournir un avis d'imposition.
le fait qu'il paye directement le loyer depuis 18 mois lui donne-t-il des droits pour conserver la location de l'apartement ou peut-on lui demander de quitter le logement;
Merci par avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés